



La LETTRE de l'ACPERVIE - SOS MATERNITE

N °197 Février 2020

Directeur de publication : François VOLFF

Association des Chrétiens Protestants & Évangéliques pour le Respect de la VIE

1, H. des Loges - 95670 MARLY LA VILLE Tél. 01.34.72.87.67 - CCP 11 825 95 K Paris - ISSN 0762-7971

BÉNIR LES AVORTISTES ?

LifeNews est une plateforme américaine qui diffuse régulièrement des «brèves » sur le Respect de la Vie, aux USA principalement, parfois de par le monde. Celle qui suit cet éditorial relate comment un pasteur a ouvert, dans la prière, une session législative à la Maison d'État de Virginie. Les élus démocrates se sont sentis mis en accusation à cause de leur politique avortiste dont il faut noter la persévérance et l'unanimité. Il était difficile de passer sous silence, voire de bénir, cette tare qu'ils traînent comme un ADN. Néanmoins, il est possible de se demander comment le pasteur avait prié.

Nous, défenseurs de la Vie, au nom du Prince de la Vie, sommes souvent accusés de condamner (ou condamnés comme accusateurs...). Il est vrai que, même si l'on s'applique à dénoncer le péché, et non le pécheur, celui-ci pensera le contraire. Certains même voudront le penser. Mais, à l'exemple de bons médecins, qui donneront le bon diagnostic, même s'il ne convient pas au patient, mais qui est la condition du traitement, nous devons dire le mal pour donner les moyens et la force d'en guérir. Suivant le visage et l'intonation, la même

chose sera perçue comme un verdict ou comme un encouragement. Et pour avoir le ton et l'attitude, rien ne vaut l'empathie, la volonté de se mettre au service de celui qui se perd, afin de le gagner. C'est la routine des Services d'Aide aux Femmes Enceintes. Elle doit être celle de chacun d'entre nous. Dans les églises premièrement (un participant de la rencontre de Loisy, en septembre 2014, avait dit que l'avortement n'était pas une priorité !), mais aussi devant les hommes. Notre Sauveur n'a pas procédé autrement (Jésus, l'ayant regardé, l'aima). Ne boudons pas son exemple.

Dr. François Volff

USA : UN PASTEUR PRIE, LES DÉMOCRATES SORTENT

Le Virginia Mercury rapporte que la prière d'ouverture du révérend Dr. Robert M. Grant Jr. pour la législature de l'État a condamné l'avortement et a mis en garde contre la « colère » de Dieu si les militants de l'avortement ne se repentent pas.

Grant, un pasteur qui sert à l'église The Father's Way à Warrenton et dirige un organisme de bienfaisance pour aider les

orphelins en Afrique, a été invité à prier par les Pro-vie Del-Dave LaRock, R-Loudoun, selon le rapport. Les nouvelles locales n'ont pas fourni de citations directes de la prière de Grant, mais il a apparemment été coupé peu après que les démocrates aient commencé à se retirer. Un législateur a même interrompu Grant en criant : « Est-ce une prière ou un sermon ? », selon les nouvelles locales. Par la suite, Grant a défendu sa prière contre les accusations des démocrates pro-avortement.

« Je pense que la Maison de l'État appartient à tous les citoyens. Et tous les citoyens ont une voix », a déclaré Grant. « Si c'est mon tour d'avoir une voix, et que je suis pasteur, qu'attendez-vous de moi ? Si vous ne voulez pas entendre ce qu'un pasteur a à dire, n'en invitez pas. »

Deux législateurs démocrates pro-avortement avaient un point de vue différent. Selon le rapport : Del. Delores McQuinn, D-Richmond, un pasteur, ont déclaré que la plupart des prières sont dites comme des bénédictions pour les législateurs et le travail qu'ils entreprennent. « À bien des égards, cela ressemblait à une condamnation », a déclaré McQuinn à propos de la prière de mardi.

« La plupart des membres du clergé qui viennent ici ont été très respectueux de l'opportunité qui leur a été offerte », ont déclaré Del. Luke Torian, D-Prince William, qui est pasteur]. « Et de temps en temps, vous trouvez quelqu'un qui déraile. »

Mais les chrétiens pro-vie peuvent très bien se demander comment un pasteur pourrait prier pour « bénir » les législateurs de l'État qui travaillent activement pour mettre fin à tous les droits et protections des bébés avant la naissance. Depuis qu'ils ont pris le pouvoir en Virginie en janvier, les démocrates pro-

avortement ont introduit un certain nombre de projets de loi radicaux pro-avortement qui supprimeraient les protections pour les femmes et les enfants. Il y a deux semaines, la Chambre de Virginie a adopté un projet de loi pour abroger les restrictions de bon sens à l'avortement, y compris une exigence que ce soit des médecins qui pratiquent les avortements et une autre qui garantisse que les femmes soient pleinement informées avant de procéder à l'avortement. D'autres textes législatifs faisant leur chemin à travers le parlement de l'État abrogeraient l'obligation de consentement parental pour les mineures qui demandent un avortement, rapporte le National Review. Le christianisme condamne l'avortement parce qu'il détruit la vie d'un enfant à naître innocent qui est créé à l'image de Dieu. Il enseigne également que les chrétiens doivent se lever et défendre les plus vulnérables de la société, en particulier les femmes et les enfants.

(LifeNews, 11/02/20)

NOS TROIS PÉTITIONS EN COURS

Réflexions sur la pétition « Pas de femmes enceintes à la rue dans le Bas-Rhin » (<https://www.mesopinions.com/petition/social/femmes-enceintes-rue-bas-rhin/60257?fbclid=IwAR3VEtaMwSVJn59EbaM0CCDbVOWWy43O0kD6w7sizaiO1-381-iZnGhFogU>).

1) Habitant dans la banlieue parisienne, j'ai eu ce souci. Mise à la porte par mon compagnon, enceinte de cinq mois, j'ai atterri au Comico, les structures étant fermées. J'ai trouvé refuge chez une voisine... J'ai vécu deux ans avec un homme violent . Quand nous nous sommes séparés, j'ai pu faire intervenir le conseiller général pour avoir un logement en urgence !!!

IL FAUT FORCER LES AUTORITÉS
À APPLIQUER LA LOI !!! IL FAUT SE
BATTRE !!!

Voir aussi :

<https://www.mesopinions.com/petition/social/femmes-enceintes-rue-val-oise/51211>

[et](#)

https://www.change.org/p/la-ministre-des-solidarite%C3%A9s-et-des-affaires-sociales-pas-d-avortements-sous-contrainte?recruiter=51431514&utm_source=share_petition&utm_medium=copy-link&utm_campaign=share_petition&utm_term=dac696782c2a4453b59832827f1f733d

BIOÉTHIQUE : LETTRE À TOUS LES SÉNATEURS

L'ACPERVIE a envoyé ce courriel à tous les sénateurs au cours des débats :

Madame la Sénatrice.

La loi Bioéthique votée en première lecture, maintenant soumise à votre examen, est un mélange de propositions qu'on ne peut qu'approuver et d'autres auxquelles on ne peut que s'opposer. Mais ces propositions sont dans un seul texte à prendre ou à laisser.

On a d'ailleurs posé un défi en focalisant les débats sur la PMA pour toutes (alias PMA sans père), présentée comme une mesure phare. Les graves atteintes aux droits des mères d'embryons « surnuméraires », voire des pères, les dérive vers cette expérimentation sur l'homme qu'est la recherche sur l'embryon, sont ainsi occultées.

Un exemple criant est le refus de l'implantation post-mortem, qui mériterait un débat. Il n'est en effet pas question d'implanter un embryon des années après le décès du père, voire de la mère, pour arranger une succession, par exemple. Mais le cas de

Maria Pires aurait dû émouvoir les députés à qui nous avons écrit : « Son mari étant mort d'un accident en venant la visiter à la clinique où elle attendait son transfert d'embryons, le médecin a pris sur lui de refuser par peur de faire un orphelin. Les orphelins ont-ils le droit de vivre? Va-t-on le leur reprocher ? Maria Pires s'est vue imposer l'équivalent d'un avortement. Quelle inhumanité ! » Il n'est pas normal qu'une maman (car elle se sent, et elle est, telle) perde ses embryons dans les cas de l'article 1,I :

« Lorsqu'il s'agit d'un couple, font obstacle à l'insémination ou au transfert des embryons :

« 1° Le décès d'un des membres du couple ;

« 2° L'introduction d'une demande en divorce ;

« 3° L'introduction d'une demande en séparation de corps ;

« 4° La signature d'une convention de divorce ou de séparation de corps par consentement mutuel selon les modalités prévues à l'article 229-1 du Code civil ;

« 5° La cessation de la communauté de vie ;

« 6° La révocation par écrit du consentement prévu au deuxième alinéa du présent article par l'un ou l'autre des membres du couple auprès du médecin chargé de mettre en œuvre l'assistance médicale à la procréation.

Il s'agit d'un équivalent d'avortement forcé. Si la loi stipule que c'est à la femme enceinte de décider seule de son avortement, il serait logique qu'elle puisse décider seule de la perte de ses embryons.

Nous sommes d'ailleurs très inquiets en lisant l'article 3, VI (A,B,C, et D) prévoyant les destructions des embryons conservés sous « l'ancien régime », 12 000 au total, suivant

l'intervention de Monsieur Patrick Hetzel, député du Bas-Rhin.

Quant aux recherches, là encore, on met en vrac celles sur les gamètes (qui peuvent être éthiques si on a la permission du donneur) et celles sur l'embryon, véritable cobaye voué à la destruction obligatoire (article 14, IV). Cet article 14 fait d'ailleurs bon marché de la recherche sur les cellules souches adultes, qui a pourtant donné des résultats.

Réponse :

Je tiens à vous remercier pour votre contribution.

À la suite de l'adoption du projet de loi sur la bioéthique à l'Assemblée nationale, le Sénat a arrêté la composition d'une commission spéciale qui examinera le texte avant qu'il ne soit débattu par l'ensemble des sénateurs.

En ma qualité de membre de la commission des affaires sociales, j'ai été désignée vice-présente de cette commission.

Pour votre information, les auditions et les comptes rendus de nos travaux sont accessibles sur le site du Sénat : <http://www.senat.fr/commission/spec/bioethique.html>.

Dans la perspective du vote de ce texte programmé en début d'année prochaine, tels sont les éléments de réponse que je souhaitais d'ores et déjà vous transmettre.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Catherine DEROCHE

*Sénatrice de Maine-et-Loire (courriel du
20/12/19)*

LA FOI CHANGÉE EN VUE

En triant d'anciens papiers, j'ai retrouvé une

lettre que j'ai reçue de Madame Volff, après la naissance de ma fille Alexandra.

ACPERVIE m'a beaucoup encouragée, tandis que la gynécologue du Planning Familial voulait me pousser à me faire avorter, vu mon âge, les handicaps de mon époux, et notre situation précaire !

Je vous suis vraiment reconnaissante ! Ma fille aura bientôt vingt-cinq ans, elle est très belle, et a de nombreux talents, et le plus beau, c'est qu'elle s'est donnée au Seigneur depuis plusieurs années déjà ; elle s'est fait baptiser en 2016.

Voilà, je voulais juste vous dire ça, et j'espère que ça vous encourage à tenir bon !

Bien fraternellement en Christ,

Moira Lacotte

CET AVORTEMENT QUE L'ON M'A IMPOSÉ

Tel était le titre de l'émission « Ça commence aujourd'hui », diffusée sur France 2, le 23 janvier 2020.

Animatrice : Faustine Bollaert. Conseillère : Christèle Albaret. Témoins : Adam, Katia et Carole.

On peut savoir, gré à l'antenne du service public, d'avoir donné la parole « sans tabou », à trois victimes des usages actuels. Promesse tenue, même si l'animatrice coupe parfois un peu trop vite la parole, pour reformuler ou précéder la pensée des témoins, et de ce fait, l'orienter un peu (excusant même, par hypothèse, la partie adverse — hochement de tête de la thérapeute). On assiste aussi à l'exercice imposé de la Psycho patricienne, invitant nécessairement à la déculpabilisation (allant jusqu'à chercher dans l'enfance

d'Adam un insoupçonné traumatisme, expliquant sa sensibilité à l'injustice) et prenant soin finalement de relativiser ces expériences personnelles traumatisantes, par rapport à l'ensemble des situations supposées bien vécues – un certain nombre le seront moins, après cette émission.

Car les témoignages sont bien là, et très éclairants en soi. Ils sont propres à avertir les jeunes consciences des manipulations dont elles peuvent être victimes (Mme Albaret le confirme lors d'un échange) et de la dureté du cœur humain, lorsque ses intérêts immédiats sont en jeu.

Adam a parlé le premier, voulant faire savoir à quel point l'homme peut souffrir de la privation d'un être qu'il désirait profondément. Il met en évidence de façon très convaincante l'injustice d'avoir été dépossédé de la relation de confiance qu'il avait avec son amie. Tout cela par la faute d'un Planning Familial isolant cette dernière pour mieux diriger sa conscience (c'est nous qui traduisons). Adam garde la blessure, est-il attesté lors de l'émission. Il aura du mal à la voir se refermer, à moins de remettre en cause la présentation idyllique, faite par la Psycho praticienne, de cette institution, censée « conseiller de façon neutre, sans notion de jugement », aussitôt démentie par ce que cet homme expose de son histoire. Toutefois, par son témoignage, il conteste la loi qui donne à la femme la propriété exclusive de l'enfant porté. Il a eu cette affirmation : « Un homme, il avorte aussi, lorsque sa conjointe avorte ». On aimerait pouvoir dire à Adam que Dieu est d'accord avec lui, sur l'injustice qu'il a subie, lui qui a formé l'homme et la femme pour être en vis-à-vis l'un de l'autre, non pas pour être soustraits l'un à l'autre... du moins, par et dans le mariage, absent de

toutes les situations ici présentées ; faiblesse et injustice fondamentale d'une société qui laisse ses enfants s'engager imprudemment. Cela appelle la repentance et il faudrait que quelqu'un en instruisse cet homme blessé.

Katia a tellement souffert, de la dureté de son compagnon, quant à elle. « C'est clair et net, je n'en veux pas », « C'est soit moi, soit le bébé » ! Elle s'est longuement exprimée, démontrant comment une âme pure, aimante, croyant être aimée, peut être tourmentée par un acte si contraire à son attente. Forcée à l'émotion par cette exposition publique, elle a des mots très forts, comme de s'être sentie abandonnée, trahie par celui qu'elle aimait « Il y avait une telle douleur, tristesse en moi ». Elle s'entend encore penser : « Je l'aime déjà ce bébé et je dois faire un choix... ! ». Puis, après l'écho de datation durant lequel elle entend le petit cœur battre : « Je vais tuer quelqu'un, c'est juste horrible ! ». Et, à propos du concubin : « Je l'ai haï ». Après cela, amenée aux portes du mariage, Katia a réalisé l'impasse dans laquelle la division entre elle et son concubin l'avait amenée. Le mariage n'a pas eu lieu. Elle est désormais autrement mariée et maman d'une petite fille, son « deuxième enfant » dit-elle, cela, malgré un début de cancer du col de l'utérus. Elle en espère un troisième « Si Dieu le veut », lâche-t-elle !

Carole parle moins longtemps ; elle exprime moins l'émotion, déjà largement manifestée par Katia. Elle est suivie par un psychologue. Son parcours est plus complexe. Elle aussi s'est trouvée enceinte, par accident de pilule, heureuse, avec l'espérance de fonder une famille avec l'homme qui semblait l'aimer sincèrement. Mais non ! De façon plus subtile au début, puis catégorique, l'amant établit l'impossibilité de garder cet enfant : « C'est l'enfant ou c'est moi ». Elle raisonne, est

confuse, se sent perdue. Conseillée de garder l'enfant par son médecin traitant, qui la connaît bien, elle se sent pourtant contrainte à abandonner la vie nouvelle qui se présente, pensant ne pas pouvoir assurer le bonheur de l'enfant. Elle choisit d'être avortée en étant endormie, ne voulant aucun souvenir de ce moment (elle sait par des amies, et Katia, qui a subi l'IVG par médicament, vient de le confirmer, combien ce moment est traumatisant). Alors, durant une année l'amour semble plus fort entre Carole et son ami, sujet de l'avortement mis sous tabou. Hélas, la relation s'éteint et Carole subit de plein fouet, dans son corps qui grossit, le regret de sa grossesse interrompue. Désormais, à 38 ans, célibataire, elle veut absolument un enfant, ayant déjà tenté une FIV. Sa vie est en danger, étant sous anti coagulant (elle a fait des thromboses et une embolie), elle devra être surveillée en permanence, mais elle le veut tellement. Avant cet évènement, on voudrait souhaiter à Carole de rencontrer l'amour, contre lequel elle semble s'être prémunie.

Rappel en début d'émission : 220 000 IVG sont pratiquées en France chaque année.

Pasteur Jean Pira

Lien (direct, temporaire, en France seulement :

<https://www.france.tv/france-2/ca-commence-aujourd-hui/1148097-cet-avortement-que-l-on-m-a-impose.html>

Sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=Fs0NtIxxsUw>

<https://www.youtube.com/watch?v=cHZYMT-poo9c>

Réaction :

Merci pour le lien concernant l'émission sur les IVG forcées, c'était super intéressant

d'avoir aussi le point de vue d'un homme. Et l'on entend bien dans son témoignage que le Planning Familial a induit la décision de sa jeune compagne. Je me sens tellement heureuse d'avoir accueilli ma belle Év..., même si mon âge et ma situation ne me permettaient pas forcément un accueil idéal. Quel plaisir de la voir aujourd'hui jeune adulte poursuivant ses études de Droit, avec un adorable fiancé dans sa vie. I.B.Z.

NDLR : À cette occasion, nous avons relancé notre pétition « Pas d'avortement sous contrainte », sur change.org.

USA : LES SOUTIENS DE L'AVORTEMENT JUSQU'À LA NAISSANCE

Hier sur «The View », le candidat démocrate à la présidentielle Pete Buttigieg a déclaré que l'infanticide n'était pas une affaire. Il a affirmé que personne ne croit sérieusement que des bébés soient tués, et à des infanticides aux États-Unis. Mais les chiffres des Centers for Disease Control montrent que des centaines de bébés sont nés vivants et laissés pour morts après avoir survécu à des tentatives d'avortement ratées. Le problème est suffisamment grave pour que le Congrès ait déjà adopté une législation obligeant que les bébés reçoivent des soins médicaux s'ils survivent à un avortement et le Congrès envisage actuellement une législation pour tenir les médecins responsables de ne pas fournir ces soins médicaux appropriés. Au cours de l'interrogatoire, Meghan McCain a interrogé Buttigieg sur les commentaires du gouverneur de Virginie Ralph Northam défendant l'infanticide, et s'il soutiendrait des limites sur les avortements jusqu'à la naissance — même en s'opposant aux avortements partiels. « Ce que je veux dire, c'est que ce

ne devrait pas être à un fonctionnaire du gouvernement de tracer la limite, mais à la femme qui est confrontée au choix », a déclaré Buttigieg en défendant l'avortement jusqu'à la naissance et l'infanticide. McCain a répondu en disant : « Et si une femme voulait demander l'infanticide après la naissance d'un bébé, vous seriez à l'aise avec ça ? » « Est-ce que quelqu'un pense sérieusement que c'est de cela qu'il s'agit ? », a-t-il répondu

En ce qui concerne l'infanticide, les rapports de données des Centers for Disease Control (CDC) montrent l'incidence des survivants de l'avortement nés vivants qui sont tués aux États-Unis. Selon un témoignage du Congrès :

Les données recueillies par le CDC confirment également que des bébés naissent vivants après une tentative d'avortement. Entre les années 2003 et 2014, il y a eu environ entre 376 et 588 décès infantiles sous le code médical P96.4 qui permet de suivre les bébés nés vivants après une « interruption de grossesse ».

Les CDC ont conclu que, sur les 588 bébés, 143 sont nés « définitivement » vivants après une tentative d'avortement et qu'ils ont vécu de quelques minutes à un ou plusieurs jours, avec 48% des bébés vivant entre une et quatre heures. Il a également admis qu'il était possible que le nombre soit sous-estimé.

Nous savons que c'est une sous-estimation, car ce ne sont que des chiffres rapportés par les hôpitaux, et non par des centres d'avortement. Kermit Gosnell n'est qu'un avorteur responsable de « centaines de cisaillements » de bébés nés vivants, mais il n'en a signalé aucun. Ses chiffres dépassent à eux seuls les chiffres « définitifs » du CDC. De plus, des recherches effectuées par l'American

Center for Law and Justice ont estimé que le nombre était beaucoup plus élevé, au moins trois cent soixante-deux entre 2001 et 2010.

Notre analyse est de plus appuyée par des données provenant du Canada qui montrent qu'au cours des dix dernières années, « 491 bébés ont été laissés mourir après être nés vivants des avortements ». Un aperçu de la façon dont ces statistiques sont enregistrées par l'agence d'enregistrement officielle du Canada (utilisant aussi le code ICD-10 P96.4), confirme davantage les données enregistrées par les CDC. En Grande-Bretagne, il est rapporté que 50 bébés naissent vivants à la suite d'avortements bâclés chaque année. De plus, « environ 44 000 survivants de l'avortement » vivent aujourd'hui aux États-Unis. Les chiffres de l'État montrent également des bébés probablement tués dans des infanticides. En fait, un rapport de la Floride montre qu'au moins six bébés sont nés vivants lors d'avortements dans cet État en 2018. Le rapport n'indique pas ce qui leur est arrivé. En outre, 19 États au total n'exigent aucune protection pour les bébés nés vivants après des avortements bâclés. Certains États n'ont jamais adopté de lois pour protéger les survivants de l'avortement, tandis qu'au moins un autre, New York, a récemment abrogé sa loi exigeant des soins médicaux pour les nourrissons qui survivent à l'avortement.

Bien qu'ils ne soient pas aussi courants que les avortements précoces pratiqués au cours du premier trimestre, les avortements pratiqués à vingt-quatre semaines ou après ne sont guère « rares ». En fait, les CDC estiment qu'environ 13 000 de ces avortements tardifs sont pratiqués aux États-Unis chaque année.

(LifeNews, 07/02/20)

LES PIGEONS DU CANNABIS

La légalisation du Cannabis au Canada avait suscité bien des gourmandises, des fonds considérables avaient été utilisés pour la construction d'usines. Mais après une année 2019 décevante, les géants de la marijuana canadienne accumulent les mauvaises nouvelles depuis le début du mois, d'après Ludovic Hirtzmann, dans le Figaro du 12/02/20.

« Presque un an et demi après la légalisation du 'pot' comme les Québécois appellent le cannabis, le marché s'effondre.

Dans un rapport détaillé intitulé 'Légalisation du cannabis : considérations financières', publié en novembre 2016, le rapporteur parlementaire du budget d'alors avait estimé que les dépenses totales des consommateurs de cannabis s'élèveraient entre 4,2 milliards et 6,2 milliards de dollars (2,9 à 4,2 milliards d'euros), lors de la première année de la légalisation.

Rien ne s'est passé comme prévu. Selon l'institut national Statistique Canada, les ventes en ligne et en magasin ont atteint 908 millions de dollars (625 millions d'euros) pour la première année de légalisation. 'Il y avait tellement de battage médiatique autour de cette industrie. Les entreprises elles-mêmes voulaient faire mousser la taille de l'industrie et la taille des revenus pour attirer les investisseurs, ce qui a conduit à une croissance démesurée et peut-être injustifiée', analyse, dans l'hebdomadaire Les Affaires, le sociologue Akwasi Owusu-Bempah, professeur à l'Université de Toronto, qui prévoit des faillites en série. »

(Figaro Économie, 12/02/20)

NOS AMIS PUBLIENT

Martin Luther, par Frédéric Bohy.

Encore un livre sur le premier Réformateur? Oui. Mais ce livre, ni hagiographique ni, bien entendu, polémique, situe l'homme dans son contexte, au point qu'on pourrait dire que c'est une histoire de l'Allemagne de ce temps vue par l'intéressé. Mais contrairement au livre vintage de Funck-Brentano, qui estimait que le moins intéressant dans Luther, c'était sa théologie, cet ouvrage la place au centre. Pour être plus court, c'est l'action du Maître de l'Histoire pour la restauration de l'Évangile qui est ici mise en évidence, mettant à contribution (à leur corps défendant) François 1^{er}, les Papes et même les Turcs. Nombreuses notes, dont certaines pour les novices, mais d'autres d'une grande érudition.

*Éditions Le Luthérien, 6A Place d'Austerlitz,
67340 Strasbourg. 291 P. 20 €*

BRÈVE HISTOIRE DE L'ACPERVIE

(15)

17-19 juin 1994, Paris, 2ème stage de l'ASEV (le 1^{er} en 1991). « Accompagnement de la femme enceinte en difficulté ». Approche biblique et éthique de la maternité, aide sociale aux femmes enceintes, approche médicale, suivi physiologique et psychologique, comment lancer une équipe d'aide aux femmes enceintes en difficulté. Dix stagiaires. Témoignage émouvant de Hubert de Coligny, père d'un enfant handicapé, qui paraîtra dans les Lettres 79, 80 et 81. Présentation de la vidéo de Christine Andrée, sage-femme, sur le binôme obstétrical : plaider pour un accouchement humain. Dans le même temps, Suzel tient un stand au Congrès de l'UEMP à Valence. Le deuxième dimanche de septembre, elle tiendra, avec Mlle Martin et

M. Bancel, le stand au forum des associations de Montpellier.

Le 1^{er} septembre, communiqué de presse sur l'irresponsabilité du ministère de la « santé », qui se livre à une propagande à caractère pornographique pour promouvoir le préservatif. « Les Chrétiens Protestants et Évangéliques dénoncent la désinformation criminelle tendant à faire croire aux jeunes

que les préservatifs les protègent à 100%. Les échecs ont pu être évalués à plus de 27%. On engage ainsi les jeunes dans un vagabondage sexuel où la mort est au rendez-vous. » (Lettre 78)

Le 3 septembre, les neuf membres de l'équipe du SAFE Alsace sont réunis à Schillersdorf. Quelques-uns se sont déplacés pour la Journée Mondiale de la Vie à Strasbourg. « Depuis cette rencontre, le SAFE Alsace est

MIEUX QUE...

...(Ecclésiaste 8.12)

Mon esprit, étonné, en parcourant le monde
A vu partout les pleurs, les drames et les peurs
En tags impressionnants, de l'Adversaire immonde :
Injustice, mépris, orgueil et pesanteur...

C'est la fille innocente arrachée à sa mère
Et que j'entends, en moi, hurler de désespoir ;
L'atroce fuite, en vain, d'un enfant dont la guerre
Vient de tuer les siens en un sinistre soir.

Ce sont ceux qu'on détruit dans le sein maternel :
Bébés assassinés, qui osiez exister.
Pour en combler l'horreur, ce triste rituel,
On le rembourse aussi sans honte ni pitié.

Je vois régner l'argent et s'enseigner la haine,
Les couples se défaire et se briser les coeurs.
On ne veut rien souffrir, mais on blesse, on enchaîne.
Pour d'indignes plaisirs, on répand le malheur.

Il faudrait bien des jours pour compléter la liste
Des maux de notre temps, des drames, des douleurs.
Mais pourquoi me faut-il dire ce qui m'attriste ?
N'y aurait-il donc rien pour réchauffer les coeurs ?

Là, en un magazine, un merveilleux visage
Attire mon regard, sans faille en sa beauté.

Qui donc en est l'auteur ? Qui l'a fait pur et sage,
Sinon toi, ô mon Dieu, l'artiste inégalé ?

Sachant bien ce qu'il risque, il plonge au sein des flammes
Pour sauver l'inconnu que condamnait le feu.
Il portera toujours les traces de ce drame.
Mais qui donc l'y poussa, si ce n'est toi, mon Dieu ?

Puis-je écouter dix fois la mélodie sublime,
Laisser rêver mon âme et se mouiller mes yeux ?
Qui a bien pu donner, bien plus grand que les cimes,
Ce don de composer des chants mélodieux ?

Oui, le mal est partout ; Satan mène la danse.
Mais tant qu'il restera quelque trait de vertu,
Quelque visage aimant, ou bien quelque innocence,
Quelque beauté, enfin, rien ne sera perdu !

Il y a deux mille ans, Dieu nous faisait la grâce
De vivre parmi nous, d'endosser nos fardeaux.
Ils lui tordaient les traits de sa sublime face
Quand il mourut en croix de porter tous nos maux.

Voilà ce qu'aujourd'hui, et bien mieux que la fête,
Dieu veut nous rappeler : Il nous vint en Jésus,
Partagea nos douleurs, affronta nos tempêtes.
Mais il vient glorieux ; car Satan est vaincu.

Richard Doulière

souvent sollicité par une assistante sociale chrétienne qui cherche des familles d'accueil. La demande d'hébergement est très grande et consécutive à une carence énorme dans ce domaine. » (Lettre 78). C'est pour la Lettre 78) de septembre que Myriam Dibundu inaugure une nouvelle maquette, avec le Logo mis au point par le Conseil d'Administration, logo toujours en usage à ce jour.

Le 8 novembre, Lesley Fickett prend le poste de secrétaire de l'ACPERVIE. Le 10, agrément du SAFE de Gannat (Allier). Le 11, manifestation unitaire au Trocadero, à Paris. « Organisée à l'initiative du Comité pour Sauver l'Enfant à Naître, a rassemblé plusieurs centaines de personnes. Elles ont pu apprécier le talent musical d'une jeune chanteuse interprétant des chansons de Jean-Marie Derain, puis des interventions dynamiques de John Smeaton (secrétaire de la Society for Protection of Unborn Child, en Angleterre), Gilles grondin (Président de Québec-Vie au Canada), le pasteur norvégien Ludwig Nessa (Président d'Action New Life), et enfin le témoignage émouvant de Mme Maria Pirès, cette jeune femme dont le mari s'était tué dans un accident en venant la voir à l'hôpital où elle attendait le transfert de ses embryons obtenus in vitro (Fivettes). Le médecin avait décidé de ne pas faire l'implantation, ce qui équivalait à un avortement.

M. Grenouilleau, secrétaire du CSEN, a clos la manifestation par un message d'encouragement. Une gerbe a été déposée en mémoire des enfants éliminés par l'avortement depuis sa légalisation en France. » (Lettre 79)

Les 14 et 15 novembre, stand au Centre Évangélique de Lognes. « Cette année-ci fut marquée par un événement inhabituel:

l'intervention de Madame Christine Boutin, députée des Yvelines, sur le thème de la Bioéthique. Deux heures durant, elle a su véritablement captiver l'attention des participants sur ce sujet délicat, complexe, et ô combien fondamental pour les générations futures- et fut applaudie avec enthousiasme. » (Lettre 79)

Le 18, Lesley se rend avec Mme Olivier et Noreen Riols à Compiègne, pour un stage de formation sur l'après-avortement, demandé par l'ABEJ, sous l'égide de l'ASEv. Est intervenue également une psychologue, Agnès Lefèvre, bien familiarisée à ces situations.

Le dimanche 10 décembre, le Pasteur Harou convoque votre Président à une réunion de Paris-Gospel, rue du Sentier, à Paris, enregistrée sur vidéocassette, intitulée... « Après l'avortement ». Participent aussi Jean-Michel Nicolle et des mimes de l'école du mime Marceau.

CALENDRIER

Grenoble, Convention des Ministères, du 9 au 11 mars 2020.

Arcachon (Congrès de l'UEMP) du 27 au 29 mars 2020 : F. et J. Volff.

Marche pour la vie de Lyon le dimanche 29 mars 2020.

Troyes, Aglow, du 17 au 19 avril.

La marche pour la vie de Paris aura lieu en octobre.

Contacts ACPERVIE

*www.acpervie-sos-maternite.org
<http://www.facebook.com/ProtestantsProVie?ref=nf>
webmaster@ACPERVIE-sos-maternite.org*

Par TÉLÉPHONE ou COURRIER

- Fondatrice :** † Mme Lucie Olivier
- Président :** Dr François Volff
ACPERVIE, 1 Hameau des Loges, 95670 MARLY LA VILLE
Tél : 01 34 72 87 67
Email : francois.volff@free.fr
- Vice-Président :** M. Michel Ubeaud délégué pour la PACA et chargé du site internet : webmaster@ACPERVIE-sos-maternite.org
webmaster@ACPERVIE-sos-maternite.org
- Secrétaire :** Mlle M. Ludwig
- Secrétaire adjoint :** M. le Pasteur Jean-Pierre Blanchard
- Trésorière :** Mme Jacoba Volff
- Membres du C.A. :** M. le Pasteur J. Pira (délégué pour le Nord Pas-de-Calais, jean.pira@dbmail.com)
Délégué au CNEF)

Chargées de SOS-MATERNITE Service d'Aide aux Femmes Enceintes

SAFE 33	Bordeaux (Gironde)	01.34.72.87.67
SAFE 64	Bayonne	01.34.72.87.67
SAFE 91	Essonne	06.56.74.18.46
SOS - Femmes Enceintes	Ernolsheim (Bas-Rhin)	03.88.56.33.88
Antennes amies :		
SOS - Femmes enceintes en difficulté	Valence (Drôme)	06.67.86.06.31

TALON A RENVOYER A :

L'ACPERVIE - SOS MATERNITE, 1 Hameau des Loges 95670 MARLY LA VILLE

Mme / Mlle / M. Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date naissance : / / Profession :

Email :@.....

Date :

..... / /

Signature :

- Je désire soutenir l'action de l'ACPERVIE.
- Je déclare avoir accepté Jésus-Christ comme mon seul Seigneur et Sauveur et j'adhère à l'Association
- Je verse ma cotisation annuelle : 10 € - Associations : 16 € - Jeunes (<25 ans) : 5 €
- Je m'abonne ou me réabonne à la LETTRE de l'ACPERVIE 12,00€
- Abonnement par courriel seul 8,00€
- Cotisation + abonnement à la LETTRE de l'ACPERVIE 20,00€
- Je m'intéresse à la mise en place d'un S.A.F.E. et souhaite entrer en contact
- Je verse en outre un don ponctuel de €, régulier de €

VEUILLEZ M'ADRESSER (prix port compris, sauf mention)

- Livre(s) « Oui à la vie » (accueillir les enfants à naître et leur mère), 133 pages 12,00€
- Livre(s) Le traumatisme post avortement, Dr F. Allard et J-R Fropo 19,20€
- Livre(s) Une saison pour guerir, L Freed et P-Y Salazar, 242 pages 13,80€
- Livre(s) Ton prodigieux départ dans la vie, les 9 mois in utero en 34 pages (photos, textes, dessins). Une page sur l'adoption. Pour les 8-12 ans. Ed. Vida. 13,20€
- Livre(s) Fin de vie - Dr Jean-Yves Comelli, 41 pages (Sur stand uniquement)
- Livre(s) Le livre blanc de l'avortement 10,20€
- Texte(s) Le Syndrome Post Avortement, Dr. Volff, Version médicale, papier 3,20€
- Texte(s) Lois Veil-Aubry sur l'avortement sur site www.gouv.fr
- Brochure(s) Aime la vie, défends-là, Réponse aux questions/problèmes des jeunes 7,20€
- Brochure(s) Ma chance d'exister, brochure avec photos couleurs 5,20€
- Vidéo(s) La vie humaine, la première merveille (DVD, 26 minutes) 11,60€
- Vidéo(s) La vie est en nous (DVD, 22 minutes) 6,60€
- Vidéo(s) Le cri silencieux (sur Internet, plusieurs langues)
- Vidéo(s) October baby (DVD, 109 minutes, plusieurs langues) 22,40€
- Vidéo(s) La vie après. Post avortement, Témoignages (DVD, 50 minutes) 11,60€
- Objet(s) Foetus 10 semaines, plastique rose (quantités : nous consulter) 3,90€
- Objet(s) Petits pieds (insigne) 3,60€
- Nouveau : Grossesse en péril. 31 cas avec index 64 pages (frais d'envoi : 1,60€) 3,00€

NB: Les tarifs ont été réévalués en fonction des coûts, en particulier postaux.

Certains tarifs postaux peuvent être voisins du coût au stand.
Ci-joint mon règlement à l'ordre de l'ACPERVIE